

**Concours scolaire Claude Erignac
2011-2012**



Sommaire

Présentation du concours	p 3
Règlement du concours	p 4
Présentation de l'association Claude ERIGNAC	p 6
Biographie de Claude ERIGNAC	p 9
Allocution de M. Jacques CHIRAC, Président de la République française	p 10
Allocution de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris	p 12
Citations de la Place du Préfet Claude ERIGNAC à Paris	p 14
Présentation de la fonction de Préfet	p 16

Présentation du concours scolaire Claude ERIGNAC

Le concours Claude ERIGNAC a été lancé en 2004, à l'initiative de l'association Claude ERIGNAC et avec le soutien des ministères de l'Education nationale et de l'Intérieur.

Pour sa huitième édition ce concours est ouvert aux élèves des collèges et lycées des académies de Lille, Montpellier, Nancy-Metz et Versailles.

Ce concours permet aux élèves de mener une réflexion sur un thème de société, choisi chaque année par les membres de l'association.

L'association qui porte son nom a été créée au lendemain de l'assassinat de Claude ERIGNAC, Préfet de Corse, le 06 février 1998 à Ajaccio.

Elle vise à perpétuer sa mémoire, à faire vivre les valeurs républicaines. Valeurs qui furent siennes, tout au long de ces décennies entièrement consacrées au service de l'Etat et de la société. Valeurs qui ont noms : Courage, Fermeté quant au Respect de la loi, Tolérance et Respect de l'autre, Solidarité et Humanisme.

L'association souhaite à travers ce concours s'impliquer auprès des plus jeunes, dans les collèges et les lycées, en initiant une réflexion autour de sujets concrets de société et valoriser le caractère régional de sa démarche en se concentrant sur quatre académies emblématiques.

Par ailleurs, depuis sa création, l'association décerne chaque année un prix à une personne, un groupe ou une institution dont l'acte ou l'action reflète de façon exemplaire ces valeurs.

A partir de 2012, ce Prix Claude ERIGNAC viendra récompenser un étudiant de l'école de Sciences Politiques de Paris, grâce à un partenariat entre l'association et cette école, dont Claude ERIGNAC est un ancien élève. Le Prix permettra ainsi d'encourager un étudiant s'étant distingué par un engagement exemplaire dans la vie de la cité.

Une évolution qui s'inscrit dans la continuité des concours scolaires régionaux et de l'action entreprise par l'association depuis sa création.

Le sujet de cette année 2011-2012 repose sur une citation de Sénèque retrouvée dans les carnets de notes de Claude Erignac : « Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas. C'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles ».

Le travail de réflexion autour du thème reste très ouvert. Il est réalisé sous la forme d'un dossier collectif qui peut prendre différentes formes : mémoire, support vidéo ou cédérom, affiche... Ces travaux peuvent être enrichis de citations, de poèmes, de dessins ou autres.

Par ailleurs, le concours doit être l'occasion de lancement ou d'engagement vers une action forte et exemplaire, éventuellement inscrite dans le projet d'établissement.

Règlement du concours

Article 1 : L'association Claude ERIGNAC, dénommée « l'association », organise un concours scolaire auquel pourront prendre part des groupes d'élèves ou des classes de collèges et de lycées.

Pour l'année scolaire 2011-2012, les académies retenues sont celles de NANCY-METZ, LILLE, MONTPELLIER et VERSAILLES.

Les établissements retenus sont choisis conjointement par le Préfet de région et par le Recteur de l'académie.

Article 2 : Le Préfet de région et le Recteur de l'académie constituent un jury, qu'ils co-président. Ce jury composé, à l'image de la société civile, de personnalités ayant démontré leur engagement pour la collectivité, a pour missions de :

- convoquer tour à tour chaque candidat au mois d'avril 2011 afin de débattre des travaux et du projet proposés par chacun ;
- désigner l'équipe lauréate ;
- solliciter une personnalité (professeur d'université, magistrat, écrivain, sportif de haut niveau, ou autre) en vue d'apporter sa réflexion sur le thème retenu, en clôture de la séance de remise du prix.

Le Préfet de région et le Recteur informent le Bureau de l'association de la composition du jury.

Article 3 : Le thème retenu pour le concours 2011-2012 est : « Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas. C'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles » (Sénèque).

Article 4 : Les candidats doivent présenter, en partant de ce thème, un travail qui peut comporter analyse, réflexion sur les échecs et les expériences réussies, mesures et propositions pratiques, expérimentations souhaitables, etc....

Les modalités de travail sont arrêtées par les candidats en accord avec l'établissement et l'enseignant responsable : travail sur dossier, recherche historique, bibliographique, étude d'archives, enquêtes externes ou internes, etc....

La liberté est totale quant aux modalités et formes de présentation du travail : rapport, présentation graphique, photographique, vidéographique, informatique, poétique, artistique, etc....

Article 5 : En accompagnement du travail présenté au jury, les candidats doivent soumettre un projet collectif qu'ils souhaitent réaliser avec la somme d'argent offerte en cas d'obtention du prix.

Article 6 : Les dates de remise des dossiers ainsi que de remise du Prix sont à fixer en coordination avec les académies concernées et le ministère.

Article 7 : La remise du prix à l'équipe lauréate a lieu en présence du Préfet de région, du Recteur de l'académie, du Président de l'association, de Mme ERIGNAC et/ou de ses enfants, de membres de l'association et du jury.

Elle est précédée d'une présentation donnant lieu à débat, par l'équipe lauréate. Elle peut être suivie de l'intervention, sur le thème retenu, par la personnalité désignée par le jury.

Article 8 : Le montant du prix décerné à l'équipe lauréate, dans chacune des quatre académies, est fixé pour le concours 2011-2012 à la somme de 2000 Euros.

Le ou les lauréats justifient de l'utilisation de cette somme et de la réalisation du projet collectif auprès du Recteur de l'académie.

Article 9 : L'association se tient régulièrement informée du déroulement local du concours.

Article 10 : Le fait de participer à ce concours vaut cession, à titre gratuit et pour toute la durée de la propriété littéraire et artistique, de la part des candidats ou de leurs représentants légaux, du droit de reproduction des œuvres réalisées au profit du ministère de l'éducation nationale, qui pourra publier ou autoriser la publication des œuvres primées ou sélectionnées (livre, revue, presse, affiche, site internet, cédérom, support audiovisuel).

Les œuvres réalisées et présentées par une classe sont des œuvres collectives qui appartiennent à l'établissement. Ce dernier s'engage à en céder les droits de reproduction conformément aux dispositions ci-dessus précitées.

Article 11 : La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

Présentation de l'association Claude ERIGNAC

L'association Claude ERIGNAC, a été créée par sa femme, ses enfants et des proches après sa disparition tragique le 06 février 1998 à Ajaccio. Les statuts ont été déposés au Journal Officiel le 05 février 2000.

L'objet de l'association est de perpétuer la mémoire du préfet assassiné et de faire connaître les valeurs qui guidaient ses actions ainsi que l'exemple qu'il a donné au service de l'Etat.

Elle regroupe autour du souvenir du préfet assassiné des amis, des collaborateurs et des proches. Elle compte parmi ses membres des anciens ministres, des hauts fonctionnaires, des journalistes ou des sportifs de haut niveau. De nombreux anonymes, touchés par l'assassinat de Claude ERIGNAC, et sensibles à l'action entreprise, ont également rejoint l'association depuis sa création.

L'association Claude ERIGNAC réunit aujourd'hui près de 450 membres, personnes physiques et morales.

Sa présidence est assurée depuis sa création par Monsieur Antoine RUFENACHT, maire du Havre et ami de Claude ERIGNAC.

Pour illustrer les valeurs qui guidaient l'action de Claude ERIGNAC, l'association a choisi de décerner chaque année le Prix Claude ERIGNAC à une personne ou une action illustrant l'humanisme et le courage au service de la collectivité.

Le choix de ce Prix est effectué par un Jury présidé par Monsieur Renaud DENOIX DE SAINT MARC, Vice-Président du Conseil d'Etat. Ce Jury est composé au total de cinq membres indépendants.

Le Prix Claude ERIGNAC est doté d'une récompense de 8000 € et est décerné depuis 2001.

En 2001, le Prix a récompensé pour la première fois Pascal CHEVALIER, premier quartier-maître mécanicien d'aéronautique, pour sa conduite exemplaire et courageuse lors du sauvetage des membres de l'équipage de l'Erika.

En 2002, le Jury sélectionnait un citoyen espagnol anonyme qui, le 6 novembre 2001, avait permis à la police d'arrêter pour la première fois, deux terroristes qui venaient de commettre un attentat dans les rues de Madrid. Le civisme et le courage de ce citoyen, ainsi que la lettre admirable qu'il avait adressée au maire de Madrid, avaient ému et frappé le jury. L'identité de ce citoyen espagnol étant à sa demande conservée secrète, le prix était remis en son nom à la « Fondation pour les victimes du terrorisme ».

En 2003, le Prix a été décerné à deux personnes : Madame Hermis MOUTARDIER et Madame Christina JONES, de nationalité française, employées de la compagnie aérienne American Airlines. Toutes deux présentes à bord du vol Paris-Miami, le 22 décembre 2001, elles ont, par leur intervention, au mépris du danger, permis d'interrompre le dramatique projet d'attentat fomenté par le terroriste Richard REID.

En 2004, le Prix a récompensé deux lauréats très différents. Le Jury a dans un premier temps décidé de saluer le courage et le dévouement exceptionnels de deux frères, que rien ne prédestinait à un tel acte de bravoure, Mickaël et Fabrice PENAUD, qui ont sauvé deux fillettes de la noyade sur la plage de Trouville-sur-Mer en août 2003. Au cours de ce sauvetage Mickaël, l'aîné des deux frères, âgé de vingt ans, n'est pas parvenu à regagner la plage et a péri.

Le deuxième lauréat retenu par le Jury est le Mouvement « Ni Putes Ni Soumises ». Il marque ainsi sa volonté de récompenser non seulement une action menée dans la durée mais surtout une action courageuse et citoyenne, particulièrement utile en ces temps de réflexion autour du statut des jeunes filles dans les quartiers difficiles. Le jury a souhaité saluer la détermination du Mouvement « Ni Putes Ni Soumises », présidé par Fadela AMARA, à se faire entendre sur des sujets difficiles et à poursuivre l'initiative première par des actions concrètes.

En 2005, le jury a choisi de saluer l'action d'accompagnement scolaire par des bénévoles, mise en place par l'association Soeur Emmanuelle (ASMAE) dans trois quartiers sensibles à saint Denis, Montreuil, et Paris XIXème.

En soutenant l'initiative des habitants des quartiers, l'association ASMAE a permis à ces actions d'accompagnement scolaire de se développer, entraînant un changement notable de l'attitude des enfants vis-à-vis de l'école. Les bénévoles n'ont pas seulement pour but l'aide aux devoirs: ils relancent l'intérêt des jeunes, notamment en multipliant les sorties culturelles et en soutenant les parents dans leur rôle de premiers éducateurs.

Cette initiative a su convaincre le jury du prix ERIGNAC car il s'agit d'une action simple, menée par des bénévoles qui donnent de leur temps et de leur talent dans un quartier difficile. Par le sens civique dont ils témoignent, ils contribuent à l'intégration des jeunes dans la société.

Une telle démarche peut donc aisément avoir valeur d'exemple.

En 2006, le Prix a récompensé la base d'avions de la Sécurité Civile (BASC) dont la mission principale est la lutte contre les feux de forêts. Les aéronefs de la base étaient notamment intervenus lors des feux de forêts qui ont dévasté l'Espagne et le Portugal au cours de l'été.

Au cours de cette saison, quatre pilotes ont payé de leur vie l'engagement de la BASC et de ses personnels dans la mission principale de protection des forêts du sud de la France (dont la Corse) et des populations concernées.

Pour l'année 2007, le jury a distingué l'association « Le Pari Solidaire » qui met en relation des personnes âgées isolées dans des logements devenus trop grands et des étudiants qui ne trouvent pas à se loger dans les grandes villes. Son action favorise le rapprochement des générations tout en luttant contre la solitude et en facilitant la vie des étudiants dans un esprit de tolérance et de compréhension mutuelle.

C'est cet esprit d'accueil emprunt d'humanisme dans sa volonté de créer ou retisser le lien social et intergénérationnel qui a touché les membres du jury qui ont souhaité remarquer cette action civique qui favorise le partage et l'échange entre les générations.

En 2008, le Prix Claude Erignac a été attribué à Monsieur Antoine Guerdin pour son acte de courage et ses grandes qualités humaines. Antoine Guerdin a en effet sauvé de la noyade trois personnes après le chavirage de leur barque sur la rivière « La douve » le 28 juillet 2007. Alors qu'il pêchait sur la berge, il est intervenu pour ramener successivement sur la bord de la rivière, M. Turgis d'abord, puis Mlle Durand qui ne sachant pas nager avait coulé et enfin M. Belhaire.

En 2009 Le Prix 2009 a récompensé l'action de l'association Help Doctors à travers son président et cofondateur le docteur Régis Garrigue, médecin urgentiste. Le Jury a été particulièrement interpellé par la rapidité d'intervention et d'action de cette association notamment lors du conflit israélo-palestinien, Help Doctors ayant été la première ONG médicale française à intervenir à Gaza City en décembre 2008. Fondée sur des principes d'impartialité et d'équité dans toutes ses actions, Help Doctors répond aux demandes d'Aide Internationale d'Urgence (www.helpdoctors.org).

En 2010, Le Jury, particulièrement touché par l'ampleur de la catastrophe humanitaire provoquée par le séisme qui a frappé Haïti le 12 janvier dernier, a souhaité mettre en avant l'action remarquable de l'ambassadeur de France, Monsieur Didier Le Bret, pour sa gestion efficace et courageuse de la crise et la bonne coordination de l'aide immédiate apportée par la France. Le montant du Prix a été distribué entre différentes associations présentes sur le terrain.

Le Prix Claude Erignac 2011 a été attribué au Père Denis Maugenest, Directeur Général du CERAP - Centre de Recherche et d'Action pour la Paix - situé à Abidjan en Côte d'Ivoire et est venu récompenser l'ensemble de ses activités universitaires qui ont nécessité courage, détermination et volontarisme et qui honorent l'Afrique et la Francophonie.

Le CERAP est un établissement d'enseignement supérieur de très grande qualité reconnu par l'Etat et réputé bien au delà des frontières de la Côte d'Ivoire. Il abrite une importante activité d'édition ainsi qu'un Institut de la Dignité et des Droits Humains (www.cerap-inades.org/).

L'action menée par le Père Maugenest vient en écho des valeurs d'humanisme et de courage au service de l'Etat et de la collectivité et défendues par notre association.

Biographie de Claude ERIGNAC

Claude ERIGNAC naît le 15 décembre 1937 à Mende, en Lozère. Après des études au lycée Charlemagne à Paris, puis aux lycées de Verdun, Mâcon et Mostaganem (Algérie), il entre à l'université, à Paris, où il obtient une licence en droit public et intègre l'Institut d'études politiques de Paris.

Après avoir servi sous les drapeaux en 1963 et 1964, il est nommé chef de cabinet du Préfet de l'Yonne, auprès de Michel ELLIA puis de Laurent CHAZAL.

En 1966, il est chargé de mission au cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères chargé de la coopération, Jean CHARBONNEL. Au début de l'année 1967, il est chef de cabinet du préfet du Jura, Georges MAC GRATH, pendant trois mois, avant de rejoindre pour deux ans le ministère des transports comme chef de cabinet de Jean CHAMANT ; il y est nommé sous-préfet.

De juin 1969 à janvier 1971, Claude ERIGNAC devient le chef de cabinet d'Henri REY, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer. Riche de cette expérience, il part pour Fort-de-France le 13 janvier 1971, en qualité de secrétaire général de la Martinique.

Le 6 juin 1973, il est nommé directeur de cabinet d'Olivier STIRN, secrétaire d'état auprès du ministre chargé des relations avec le Parlement et porte-parole du gouvernement. Administrateur civil de première classe, il rejoint Nouméa le 31 juillet 1974, comme secrétaire général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.

Le retour en métropole s'effectue en août 1978, où il s'installe pour trois ans comme sous-préfet hors classe à la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe, dans le Nord. De là, en août 1981, il gagne pour une durée similaire la sous-préfecture de Roanne dans la Loire.

Nommé préfet en octobre 1984, il est, à Auch, commissaire de la République du département du Gers. Jusqu'en avril 1986, date à laquelle il est directeur des Affaires politiques, administratives et financières de l'outre-mer, au ministère des départements et territoires d'outre-mer.

En mai 1988, il devient le directeur de cabinet de Jacques PELLETIER, ministre de la coopération et du développement.

En octobre 1989 il est nommé à Nancy, préfet de Meurthe-et-Moselle et en juin 1993 à Versailles, préfet des Yvelines.

Juriste avisé, gestionnaire rigoureux, homme de dialogue et de négociation, Claude ERIGNAC est choisi en janvier 1996 pour assumer la fonction difficile de Préfet de la région Corse, Préfet du département de la Corse-du-Sud. Malgré l'ampleur de la tâche, ce grand serviteur de l'Etat tient le cap pendant plus de deux ans, jusqu'à ce vendredi 6 février 1998 à 21h15, où il tombe sous des balles criminelles.

Allocution de Monsieur Jacques CHIRAC, Président de la République.

A l'occasion de l'hommage solennel rendu à la mémoire de Claude ERIGNAC, Préfet de la région Corse, Préfet de la Corse-du-Sud. Ajaccio, le 09 février 1998.

C'est l'émotion et la tristesse qui nous rassemblent aujourd'hui. Mais c'est aussi l'indignation et le refus.

Un homme est mort, vendredi soir, lâchement assassiné. Cet homme, le préfet Claude ERIGNAC, nombreux ici sont ceux qui l'ont connu, qui l'ont aimé. Personnellement, je lui portais la plus grande estime.

Qui était-il ? D'abord un homme de cœur et de conviction. Ensuite, un homme de contact, attentif à tout et à tous. Enfin et surtout un serviteur de l'Etat, auquel il a consacré toute sa vie.

De l'Yonne à la Loire, du Gers aux Yvelines, puis en Corse, Claude ERIGNAC incarnait une certaine idée du service public, fondé sur le dévouement, l'intégrité, la rigueur morale, la disponibilité et l'ouverture d'esprit. Ici en Corse, il laissera la marque grâce à l'action qu'il a conduite pour lutter contre la violence, soutenir l'économie, affirmer l'identité culturelle de l'Île.

Cévenol, grand sportif, homme de culture et curieux de toutes les cultures, Claude ERIGNAC était un exemple. Il aurait sans doute dit qu'il n'avait fait que son devoir dans les différents postes qu'il avait occupés avec maîtrise et talent, et c'est vrai. Mais faire son devoir en étant toujours estimé, apprécié, obéi, c'est, tout simplement, accomplir un parcours exemplaire. C'est pourquoi l'émotion est si forte et la tristesse si lourde.

Mais au-delà de cette peine légitime et de l'immense chagrin que vivent son épouse, ses enfants, ses amis, c'est un profond sentiment d'indignation que nous ressentons au fond de nos cœurs.

A travers Claude ERIGNAC, c'est l'autorité de l'Etat et l'intégrité de la France que certains ont voulu attaquer et mettre en cause.

La folie meurtrière, la politique du pire, la dérive mafieuse, ont armé le bras de quelques-uns contre ce que représentait le préfet Claude ERIGNAC, c'est-à-dire l'Etat dont il était l'incarnation et le symbole.

Nous ne le tolérerons pas. Et je l'affirme ici, en présence du Chef du Gouvernement, au nom de l'ensemble des pouvoirs publics et au nom de tous les Français, de Corse comme du continent. Non, nous ne le tolérerons pas.

Les assassins seront punis car ce sont les assassins d'un homme mais aussi les ennemis de la République.

C'est la France unanime, c'est la France debout, par-delà les différences, par-delà les clivages politiques, que nous représentons ici.

La France est une et indivisible. Certes, elle est faite de régions, de provinces, différentes les unes des autres, avec chacune ses habitants, ses coutumes, son histoire et parfois sa langue. C'est particulièrement vrai de la Corse, dont l'identité et la spécificité sont reconnues de tous.

La France est diverse et c'est notre richesse. Mais il n'est qu'une France. Il n'est qu'un territoire national, soumis, partout, à la même loi et au même droit. La France est fière de la Corse et les Corses sont fiers d'être Français. Contre cette volonté et cette évidence, une poignée de hors-la-loi, ennemis de leur propre terre, joue la carte de la violence extrême dans un jeu absurde.

Garant de l'unité nationale, je le dis solennellement ici, à Ajaccio : nous ne laisserons pas le crime et le non-droit s'installer en Corse. Nous ne laisserons pas attaquer l'Etat et ses serviteurs. Nous ne laisserons pas se défaire l'unité du pays.

La tragédie que nous vivons interpelle notre conscience. Elle appelle de chacun, en Corse comme sur le continent, le recueillement, la réflexion, mais aussi la mobilisation. Elle exige un sursaut collectif, au nom de la démocratie et de la République.

L'Etat assumera sans défaillance toutes ses responsabilités. Et je demande à nos concitoyens corses, et en particulier aux jeunes, de garder foi en l'avenir. Ensemble nous saurons construire notre destin commun.

Vive la République.

Vive la France.

Allocution de Monsieur Bertrand DELANOË, Maire de Paris.

A l'occasion de l'inauguration de la Place du Préfet Claude ERIGNAC. Paris, le 06 février 2004.

Le 06 février 1998, il y a six ans déjà, le préfet Claude ERIGNAC était assassiné à Ajaccio. Cet acte constitue une déchirure, un scandale au sens étymologique du terme, c'est-à-dire un "obstacle" dans l'histoire d'une société démocratique. Il heurte la conscience humaine. Il est profondément, viscéralement, insupportable. Oui, ceux qui l'ont perpétré sont des adversaires de la civilisation.

Leur crime vient nous rappeler que la République est une richesse qui ne tolère ni faiblesse, ni compromission. Car atteindre la République, c'est blesser chacune et chacun de nos concitoyens. La République rassemble. Elle est garante d'une diversité harmonieuse et féconde. Elle établit la puissance du droit au nom de la liberté et du progrès.

En se mettant au service de cet idéal, Claude ERIGNAC avait fait le choix le plus noble et le plus exigeant qui soit. C'est pour saluer la mémoire de ce grand serviteur de l'Etat, compétent, rigoureux, fidèle, que nous sommes réunis aujourd'hui.

C'est le fruit d'une volonté unanime du Conseil de Paris, sur la suggestion de Monsieur GALDIN.

Honorer Claude ERIGNAC, c'est évoquer d'abord la constance de son engagement. En effet, de sa nomination comme chef de cabinet du préfet de l'Yonne en 1964 à sa mission ultime, c'est avec le même sens aigu de l'honneur qu'il assumera toujours sa charge. De Nouméa à Roanne, de Nancy à Versailles, le juriste brillant, le gestionnaire attentif, est aussi un homme de dialogue.

Ces qualités rares lui valent d'être nommé en février 1996 préfet de la région Corse et du département de la Corse-du-Sud. Durant deux ans, il s'attache à nouer des relations en profondeur avec la réalité locale qu'il découvre. En effet, il choisit de s'intégrer pleinement à cet environnement complexe et fort de ses traditions séculaires. Avec finesse, il représente un Etat proche et à l'écoute des aspirations des habitants. D'évidence, l'expérience acquise en Nouvelle-Calédonie lui a livré des enseignements qu'il conserve présents à l'esprit lorsqu'il aborde l'île de beauté. Déjà, face au conflit Canaques-Caldoches, Claude ERIGNAC a démontré cette volonté intangible de saisir la sensibilité d'une situation qui met en jeu des ingrédients culturels si singuliers.

Dans cette approche mêlant autorité et sens de l'équilibre, Claude ERIGNAC s'emploie à comprendre la Corse, et bientôt à l'aimer.

Dans son cœur pourtant, nul endroit ne peut se substituer à ce que l'un de ses amis appelle son "Tibet mental" : la Lozère. Sa communion est intense avec le Causse, si âpre, si majestueux. Les

courbes de la montagne, la beauté sauvage de ce lieu, sont pour lui un espace de plénitude, où le corps se repose, où l'esprit s'évade, porté par l'élégance austère de ce site.

Sans doute Claude ERIGNAC puisait-il dans la richesse d'un tel environnement, l'énergie et la sérénité nécessaires à son action ?

Aujourd'hui, le lieu que nous inaugurons rend précisément hommage au grand serviteur de la République, mais au-delà à la profondeur de l'homme, à l'éclectisme de ses goûts, à la diversité de ses émotions. Ici, sur chacun de ces douze bancs, nous avons fait graver une des nombreuses citations inscrites par Claude ERIGNAC dans son carnet de notes, au hasard de ses lectures, de ses périples, de ses découvertes. Constellation improbable où se côtoient René CHAR et André MALRAUX, Woody ALLEN et MARIVAUX, Victor HUGO et Abraham LINCOLN, Oscar WILDE et GOETHE. Toutes ces maximes seront projetées la nuit sur la façade de l'immeuble voisin qui surplombe l'entrée de la place.

A travers cette configuration conçue en étroite synergie avec sa famille, c'est l'homme de culture qui transparaît. Son attachement à ses valeurs, son amour de l'Art, son rapport à la vie collective forgent un destin qui semble résumé par ces mots si puissants de VOLTAIRE : "je combats ce qu vous dites, mais je me battrai jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire".

A Madame ERIGNAC, à Christophine, à Charles-Antoine, à tous ses proches, je veux dire l'honneur que nous éprouvons à partager ce moment de souvenir, de reconnaissance et de fidélité.

Tel est le message que Paris voulait exprimer, six ans plus tard. Car cette alchimie fertile célèbre aussi une rencontre. Aujourd'hui, notre cité accueille dans sa mémoire le nom d'un homme libre : son cheminement, sa droiture et l'attention qu'il portait aux autres, lui valent désormais de côtoyer tous ces patronymes magnifiques qui forment le plus beau, le plus éternel, des cortèges humains.

Citations de la place du Préfet Claude ERIGNAC à Paris

Ces citations sont tirées des carnets personnels de Claude ERIGNAC. Recueillies au hasard de ses lectures et de ses découvertes, elles illustrent l'homme qu'il était et les valeurs qui l'animaient dans sa vie professionnelle comme dans sa vie personnelle.

Ces citations ont été utilisées pour la conception de la place qui lui rend hommage à Paris.

Je combats ce que vous dites, mais je me battrai jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire -
VOLTAIRE

Servir l'Etat sans s'asservir au pouvoir - Mathieu MOLLÉ

Bien écouter c'est presque répondre - MARIVAUX

Les hommes construisent un mur plus facilement qu'un pont - André MALRAUX

La justice sans la force est impuissante, la force sans la justice est tyrannique - PASCAL

Aucune grande oeuvre n'a jamais été vraiment fondée sur la haine et le mépris - Albert CAMUS

Faire confiance est une preuve de courage, être fidèle un signe de force - GOETHE

Si j'apprenais que la fin du monde est pour demain, je planterai encore un arbre dans mon jardin - Martin LUTHER

Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas. C'est si nous n'osons pas qu'elles seront difficiles - SÉNÈQUE

Il faut savoir ce que l'on veut. Quand on le sait, il faut avoir le courage de le dire. Quand on l'a dit, il faut avoir le courage de le faire - Georges CLÉMENTEAU

La vérité de demain se nourrit de l'erreur d'hier - Antoine de SAINT-EXUPÉRY

Rien de grand ne se fait sans passion - Victor HUGO

Il n'est pas besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer - Guillaume D'ORANGE

Comme les notes de musique ne sommes-nous pas créés pour nous accorder malgré nos différences - Percy SHELLEY

Regarder l'avenir c'est déjà le changer - Gaston BERGER

Savoir où l'on veut aller est très bien, mais il faut encore montrer que l'on y va - Emile ZOLA

Oublier un crime est un crime - Mémorial juif de Nancy

Il faut d'abord se montrer juste avant d'être généreux - Nicolas CHAMFORT

L'avenir m'intéresse parce que c'est là que j'ai l'intention de passer mes prochaines années - Woody ALLEN

Il faut savoir que tout est perdu et faire comme si tout pouvait être gagné - Francis SCOTT FITZGERALD

Il y a pour le responsable un devoir primordial de vérité : il en coûte parfois de le remplir mais il est sans prix d'avoir la conscience nette - Pierre MENDÈS-FRANCE

Si vous trouvez que la formation coûte cher, essayez l'ignorance - Abraham LINCOLN

Les pieds ne vont pas là où ne va pas le cœur - Proverbe dogon

Soyez réalistes, demandez l'impossible - Herbert MARCUSE

Les meilleures choses ont une fin ; les autres aussi - Oscar WILDE

Etonnons-nous les soirs, mais vivons les matins - Guillaume APOLLINAIRE

Chacun est seul responsable de tous - Antoine de SAINT-EXUPÉRY

Les véritables intérêts de l'homme ne doivent pas être confondus avec ses vœux - Paul VALÉRY

S'il n'existait qu'une seule vérité, on pourrait peindre des centaines de tableaux sur le même sujet - Pablo PICASSO

C'est à la poésie et à elle seule que seront toujours réservées la navigation et la découverte - Jean GIRAUDOUX

Les animaux qui se recouvrent de carapaces sont ceux qui n'ont pas de squelette - René CHAR

Nous n'héritons pas la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants - Antoine de SAINT-EXUPÉRY

Une nation sans passé n'a pas d'avenir - André MALRAUX

Si l'homme échoue à concilier la justice et la liberté, alors il échoue à tout - Albert CAMUS

La première des solidarités est celle qui relie les citoyens entre eux au travers de l'Etat. C'est la solidarité nationale. L'administration qui la met en oeuvre est faite pour servir - Claude ERIGNAC

Présentation de la fonction de préfet

Claude ERIGNAC estimait que sa fonction de Préfet était "*le plus beau métier du monde*". Il envisageait cette carrière si particulière comme une fonction d'autorité mais exercée d'une façon très ouverte, tournée vers le dialogue.

Pour lui, être Préfet c'était d'abord être un médiateur et un animateur dans tout les domaines de l'action publique, suivant la loi du 2 mars 1982 qui dispose que "Le Préfet dirige les services de l'Etat dans le département".

Alliant un profond sens du contact, une grande ouverture d'esprit, une grande rigueur à une grande force de travail, il avait pour habitude de vivre simplement sa charge. Il donnait d'ailleurs une définition très personnelle de sa mission : "*Je vous rappelle qu'en latin "Prefectus" signifie celui qui doit agir en avant et doit prendre des initiatives. C'est à mes yeux la meilleure définition du métier préfectoral...Le Préfet, dans tous les livres représente l'Etat ; je déteste ce terme de "représente" qui a un côté scénique et passif qui ne me paraît pas correspondre à la mission, au rôle du Préfet. Le Préfet agit au nom de l'Etat. Il est fondamentalement un acteur, pas au sens médiatique du terme, mais dans le sens de celui qui va de l'avant, celui qui prend des initiatives*" (citation tirée d'une conférence aux élèves de l'ENA, le 08 janvier 1998).

Le corps préfectoral remplit depuis sa création et jusqu'à nos jours un rôle incomparable dans le fonctionnement de l'Etat.

L'institution préfectorale a été créée par la loi du 28 Pluviôse An VIII sous l'impulsion du Premier Consul Napoléon Bonaparte. La loi désigne alors les Préfets comme "seuls chargés de l'administration" dans le département, mais ils ont en fait pour but de ramener la paix et l'ordre après la Révolution.

Une fois ce préalable accompli, le corps préfectoral apparaît déjà à l'époque comme l'acteur de la modernisation de l'Etat. CHAPTAL, rapporteur de la loi, résume ainsi le sens de la création du corps préfectoral: "transmettre la loi et les ordres du gouvernement jusqu'aux dernières ramifications de l'ordre social, avec la rapidité du fluide électrique". Le Préfet devient ainsi le relais local incontournable du pouvoir central, tandis qu'il incarne l'Etat dans son département.

Il bénéficie pour cela de larges compétences, résumées dans une circulaire ministérielle du 21 Ventôse an VIII : "Vos attributions sont multipliées; elles embrassent tout ce qui tient à la fortune publique, à la prospérité nationale, au repos des administrés. (...) L'influence de vos travaux peut être telle que dans quelques mois le voyageur, en parcourant votre département, dise avec une douce émotion: ici administre un homme de bien."

Les conditions d'accès à la fonction exigent alors du Préfet qu'il soit un homme instruit, probe, sage, estimé, laborieux, ferme, ayant l'expérience de l'économie politique et de l'administration.

Dans l'ensemble, le métier de Préfet n'a guère changé depuis le 1er Empire qui a fondé l'Etat moderne. De la Restauration à la Vème République, le Préfet est devenu un des symboles de l'Etat français. Malgré les bouleversements politiques et les changements institutionnels, les mêmes principes demeurent tout au long du XIXème puis du XXème siècle : l'unité d'une administration garante de l'intérêt public à travers, entre autres, la continuité du corps préfectoral.

Aujourd'hui, l'institution préfectorale tire sa légitimité des pouvoirs qui lui sont conférés par la Constitution du 04 octobre 1958. Elle prévoit par son article 13 la nomination des Préfets en Conseil des Ministres tandis que son article 72 "constitutionnalise" son rôle : "Dans les départements et les territoires, le délégué du Gouvernement a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois".

La loi du 2 mars 1982 va pourtant bouleverser l'organisation administrative et les missions du Préfet. Certains pouvoirs sont transmis aux collectivités locales (décentralisation), alors que l'autorité du Préfet sur les services de l'Etat dans la Région et le département est renforcée, surtout depuis la loi du 6 février 1992 (déconcentration).

De nos jours, le Préfet, de Région comme de Département, joue un rôle multiple et intervient à tous les niveaux de la vie locale du fait de ses fonctions très diverses :

- Il est tout d'abord garant de l'ordre public et de la sécurité, sa fonction originelle. Il commande aux forces de police et de gendarmerie, dirige la sécurité civile (en établissant des plans de protection de la population comme le plan ORSEC).
- Il est le garant de la démocratie et joue un rôle important pour garantir l'exercice et la protection des libertés publiques. Il vérifie que les lois sont bien appliquées par les collectivités locales. Il veille au bon déroulement des élections, aux déclarations d'association, à la délivrance de cartes d'identité, de cartes de séjour ...
- Il veille à la protection de l'environnement et du patrimoine, à la protection de la santé publique, à la création d'entreprises, aux activités économiques en difficulté, à l'aide au logement et à l'emploi, et aux actions de solidarité ... Pour cela, il est le chef des services déconcentrés de l'Etat et représente chacun des ministres.
- Il a une fonction générale d'animation et d'incitation envers d'autres organisations (collectivités locales, entreprises, associations...) qu'il doit pouvoir convaincre et mobiliser. Il agit en partenariat avec elles (il signe par exemple les contrats de plan Etat/Région). Il est aussi un médiateur fondamental auprès des élus, responsables politiques, économiques, sociaux et associatifs de son département. Il incarne aujourd'hui cet Etat partenaire.

Tout au long de son histoire, le corps préfectoral a servi l'Etat et la République à travers des hommes aussi illustres que RAMBUTEAU, HAUSMANN, POUBELLE, LÉPINE, Jean MOULIN...

Chacun à leur manière, chacun avec leur personnalité et les contraintes propres de leur époque, ont œuvré pour l'intérêt général et pour la modernisation de la France.

Claude ERIGNAC s'inscrit dans cette lignée. Il laissera la trace d'un Préfet moderne, tourné avant tout vers le dialogue, avec un grand sens de l'Etat. Il vivra sa fonction jusqu'au sacrifice.